

en chef seul, mais par le juge en chef en consultation avec la commission de représentation. C'est sans doute que si le juge en chef exerçait son choix dans les catégories que pourrait fixer le Parlement, on n'aurait pas le sentiment qu'on dût freiner la liberté de son choix. Toutefois, s'il devait chercher en dehors de ces catégories, le juge en chef ne choisirait pas n'importe qui, car il faudrait, il me semble, qu'il y ait une certaine uniformité. Je ne voudrais pas prêter d'intentions au représentant mais il a sûrement dû en venir à cette conclusion.

Je dois avouer en toute franchise qu'il est venu me voir quelque temps après l'ajournement du débat pour me dire qu'il croyait avoir trouvé un moyen d'arriver à ce but. Il m'a annoncé qu'il présenterait un amendement à ce moment-ci si sa solution était valable. Comme je l'ai signalé le 10 mars, j'étais prêt—j'ai même affirmé que le gouvernement l'était aussi, car il doit assumer la responsabilité du bill original—d'étudier sérieusement toute méthode qui serait meilleure que la nôtre et moins sujette à caution. Je n'ai jamais adopté d'autre attitude. C'est encore la position que je prends à l'égard de cet article et de tout autre aspect de la mesure.

Vu que l'amendement a été présenté quelques minutes avant dix heures, hier soir, et comme l'a signalé avec raison le député de Digby-Annapolis-Kings à ce moment-là, il ne serait pas opportun d'indiquer quelle est mon attitude à ce sujet avant que je n'aie eu l'occasion d'assister à un débat sur cette proposition.

L'hon. M. Churchill: Faites-nous connaître votre opinion à ce sujet. Puis-je poser une question au ministre? Si le gouvernement entend appuyer cet amendement, qu'il nous le dise. Sinon, rejetons-le et continuons nos travaux.

L'hon. M. Pickersgill: Ce que l'honorable député propose maintenant semble contredire sa proposition antérieure selon laquelle nous devrions étudier le plus minutieusement possible tous les aspects du bill à l'étude. Je croirais agir de mauvaise grâce et contrairement à ce que j'ai déjà dit, comme en fait foi la page 778 du compte rendu, et que je pourrais peut-être lire...

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez pas besoin de le lire.

L'hon. M. Pickersgill: Peut-être pas. Cependant, je ne tenterai pas d'entraver l'honorable député lorsqu'il formulera son argument; je lui saurais gré, par ailleurs, de reconnaître que moi aussi j'ai le droit de formuler comme il me plaît mon opinion dans cette Chambre.

[L'hon. M. Pickersgill.]

La proposition la plus satisfaisante qu'il nous ait été donné d'envisager, en ce qui concerne la composition de ces commissions, est celle dont le comité est saisi actuellement, mais je m'empresse de dire que si un député de quelque parti de la Chambre que ce soit pouvait nous présenter une meilleure formule, nous serions disposés à l'entendre. Je le répète, ce n'est pas surtout au gouvernement mais à nous tous qu'il appartient de résoudre ce problème de la meilleure façon possible.

Ce n'est pas, je pense, parce que j'ai fait une déclaration claire et sans équivoque à ce sujet que je dois prendre la parole, avant qu'on ait pu exposer quelque thèse en la matière, avant même d'avoir eu l'occasion de m'entretenir avec mes collègues, et adopter une attitude décisive d'une façon ou de l'autre. Nul doute que l'on m'accuserait d'être de mauvaise foi si je disais, séance tenante, que le gouvernement accepte l'amendement ou encore qu'il le rejette. Je suis d'avis que nous devons étudier cette proposition sans parti pris. Nous devons l'examiner afin de voir si elle renferme quelque point faible et, le cas échéant, la rejeter. Et si, après l'avoir soumise à un examen impartial et objectif, du genre de celui que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre nous exhortait éloquentement, il me semble, hier soir d'adopter vis-à-vis de l'ensemble de cette mesure, nous la jugions meilleure que la formule que l'on propose actuellement, nous devrions alors l'adopter.

Selon moi, il ne fait aucun doute que si nous acceptons le projet de loi à l'étude dans sa forme actuelle, le premier ministre et le chef de l'opposition désigneront, pour faire partie de ces dix commissions, des personnes dont le choix sera approuvé par tous les gens raisonnables. C'est là mon avis, mais ce n'est évidemment pas celui de tous les honorables députés, car, dans certains milieux, on a exprimé des doutes à ce sujet.

L'hon. M. Starr: Alors, mettons la question aux voix.

L'hon. M. Pickersgill: Si nous pouvions dissiper tous ces doutes de part et d'autre de la Chambre, ce serait beaucoup mieux; cela vaudrait également pour tous les aspects du bill. Toutefois, avant d'arrêter mon choix, j'aimerais que certains députés énoncent leurs vues, qu'ils signalent les lacunes qu'il y aurait dans cette proposition ou les avantages qu'il y aurait à conserver les dispositions du projet de loi primitif.

L'hon. M. Nowlan: Je dois quitter la Chambre dans quelques minutes et je ne serai pas ici à une heure. J'espère que la question ne sera pas tranchée à ce moment-là s'il y a